

État: 01.02.2011

Bodenbeläge aus Linoleum, Kunststoff, Gummi, Kork, Textilien und Holz -  
Korrigenda C1 zur Norm SIA 253:2002

## **Revêtements de sol en linoléum, plastique, caoutchouc, liège, textile et bois - Correctif C1 à la norme SIA 253:2002**

Numero de référence:  
SN 567253-C1:2002 fr

Valable dès: 2011-02-01

Éditeur  
Société suisse des ingénieurs  
et des architectes  
Casella postale, CH 8027 Zurich

## Corrigendum C1 à la norme SIA 253:2002 fr (1<sup>er</sup> tirage 2002-12)

Page	Chiffre/ Figure	Jusqu'à présent (Les fautes sont marquées en caractères gras et barrées)	Correction (Les corrections sont marquées en caractères gras et obliques)
5	0.2	<p>.....</p> <p>Norme SIA <del>160 (1989)</del> Actions sur les structures porteuses</p> <p><del>Recommandation SIA 164/1 (1986)</del> <del>Matériaux dérivés du bois</del></p> <p>Norm SIA 180 (1999) Isolation thermique et protection contre l'humidité dans les bâtiments</p> <p><del>Recommandation SIA V 254/1 (1998)</del> <del>Chapes flottantes</del></p> <p>Norme SIA 252 (2004) Revêtements de sols industriels sans joint</p> <p><del>Recommandation SIA 273 (1989)</del> <del>L'asphalte coulé dans le bâtiment</del></p> <p>Norme SIA 384/1 (1994) <del>Installations de chauffage central</del></p> <p><del>Norme SIA 384.511</del> <del>384.514 Chauffage par le sol</del></p> <p><del>SN EN 1264-1</del> <del>1264-4</del></p> <p><del>(1997 bzw. 2001)</del></p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>Norme <b>SIA 260</b> Actions sur les structures porteuses</p> <p><b>Norme SIA 265/1</b> <b>Construction en bois – Spécifications complémentaires</b></p> <p>Norme SIA 180 Isolation thermique et protection contre l'humidité dans les bâtiments</p> <p><b>Norme SIA 251</b> <b>Chapes flottantes à l'intérieur des bâtiments</b></p> <p>Norme SIA 252 Revêtements de sols industriels sans joint</p> <p>Norme SIA 384/1 <b>Installations de chauffage dans les bâtiments – Bases générales et performances requises</b></p> <p><b>SN EN 1264-1</b> <b>Chauffage par le sol – Systèmes et composants – Partie 1: Définitions et symboles</b></p> <p><b>SN EN 1264-2</b> <b>Systèmes de surfaces chauffantes et rafraîchissantes hydrauliques intégrées – Partie 2: Chauffage par le sol: Méthodes de démonstration pour la détermination de l'émission thermique utilisant des méthodes par le calcul et à l'aide de méthodes d'essai</b></p> <p><b>SN EN 1264-3</b> <b>Systèmes de surfaces chauffantes et rafraîchissantes hydrauliques intégrées – Partie 3: Dimensionnement</b></p> <p><b>SN EN 1264-4</b> <b>Systèmes de surfaces chauffantes et rafraîchissantes hydrauliques intégrées – Partie 4: Installation</b></p> <p>.....</p>
9	2.3.1	<p>Il faut vérifier que tous les fonds et supports sont adéquats pour recevoir les revêtements de sol prévus. On se référera en particulier à la <b>recommandation SIA V 254/4</b>, à la norme SIA 252 <b>et à la recommandation SIA 273</b>.</p>	<p>Il faut vérifier que tous les fonds et supports sont adéquats pour recevoir les revêtements de sol prévus. On se référera en particulier à la <b>norme SIA 251 et</b> à la norme SIA 252.</p>
9	2.3.2	<p>La rigidité des fonds constitués par des systèmes de construction à sec doit satisfaire les caractéristiques requises par le revêtement de sol prévu et par son utilisation. La norme SIA <b>460</b> s'applique pour les déformations.</p>	<p>La rigidité des fonds constitués par des systèmes de construction à sec doit satisfaire les caractéristiques requises par le revêtement de sol prévu et par son utilisation. La norme SIA <b>260</b> s'applique pour les déformations.</p>
9	2.3.4	<p>Indépendamment du matériau qui le constitue, la planéité du fond doit respecter les écarts de planéité définis dans la <b>recommandation SIA V 254/4</b>.</p>	<p>Indépendamment du matériau qui le constitue, la planéité du fond doit respecter les écarts de planéité définis dans la <b>norme SIA 251</b>.</p>

Page	Chiffre/ Figure	Jusqu'à présent (Les fautes sont marquées en caractères gras et barrées)	Correction (Les corrections sont marquées en caractères gras et obliques)
9	2.3.6	Un plan des joints doit être établi pour les supports constitués par des chapes flottantes, conformément à la <b>recommandation SIA V-251/4</b> .	Un plan des joints doit être établi pour les supports constitués par des chapes flottantes, conformément à la <b>norme SIA 251</b> .
10	2.5.4	Le programme des travaux doit permettre la mise en route du chauffage avant la pose du revêtement de sol, conformément à la <b>recommandation SIA V-251/4</b> ou à la norme SN EN 1264-4.	Le programme des travaux doit permettre la mise en route du chauffage avant la pose du revêtement de sol, conformément à la <b>norme SIA 251</b> ou à la norme SN EN 1264-4.
11	4.6	Les caractéristiques requises des matériaux dérivés du bois sont définies dans la <b>recommandation SIA-164/4</b> .	Les caractéristiques requises des matériaux dérivés du bois sont définies dans la <b>norme SIA 265/1</b> .
12	5.1.1	Quel que soit le matériau constituant le fond, la planéité et la résistance de ce dernier doivent satisfaire les exigences énoncées dans la <b>recommandation SIA V-251/4</b> .	Quel que soit le matériau constituant le fond, la planéité et la résistance de ce dernier doivent satisfaire les exigences énoncées dans la <b>norme SIA 251</b> .
12	5.1.5	..... – fonds à base d'anhydrite (sulfate de calcium), mortier normal • sans chauffage par le sol max. <b>0,8%*</b> • avec chauffage par le sol max. <b>0,5%*</b> .....	..... – fonds à base d'anhydrite (sulfate de calcium), mortier normal • sans chauffage par le sol max. <b>0,5%*</b> • avec chauffage par le sol max. <b>0,3%*</b> .....
12	5.2.2	La mise en route du chauffage par le sol doit être exécutée conformément à la <b>recommandation SIA V-251/4, ch. 5-96</b> , ou à la norme SN EN 1264-4, <b>ch. 4-4</b> . Elle doit faire l'objet d'un procès-verbal.	La mise en route du chauffage par le sol doit être exécutée conformément à la <b>norme SIA 251</b> ou à la norme SN EN 1264-4. Elle doit faire l'objet d'un procès-verbal.
13	5.3.1	Si l'on s'attend à une forte humidité relative de l'air ou à d'autres causes d'humidité pendant la construction de l'ouvrage ou pendant son exploitation, on ne doit utiliser que des panneaux en produits dérivés du bois convenant à la classe de climat ambiant n° 1 au sens de la <b>recommandation SIA-164/4</b> .	Si l'on s'attend à une forte humidité relative de l'air ou à d'autres causes d'humidité pendant la construction de l'ouvrage ou pendant son exploitation, on ne doit utiliser que des panneaux en produits dérivés du bois convenant à la classe de climat ambiant n° 1 au sens de la <b>norme SIA 265/1</b> .
13	5.5.3	La planéité de la surface du revêtement doit satisfaire les caractéristiques requises dans la <b>recommandation SIA V-251/4, chiffre 5-82</b> .	La planéité de la surface du revêtement doit satisfaire les caractéristiques requises dans la <b>norme SIA 251</b> .
15	6.3	Les contrôles de la planéité du fond et du revêtement de sol fini sont exécutés conformément à la <b>recommandation SIA V-251/4, chiffres 5-82 et 5-83</b> .	Les contrôles de la planéité du fond et du revêtement de sol fini sont exécutés conformément à la <b>norme SIA 251</b> .